

COMMENT CHANGER UN SYSTÈME D'ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE D'UN ÉTAT ?



PRÉSENTÉ PAR
LE COMITÉ DE SOUTIEN
DE LA CONSTITUTION ÉTAT RÉGIONAL
À MADAGASCAR

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR
UN MADAGASCAR FORT ET UNI

www.etat-regional.com



Comment changer un système d'organisation politique et administrative d'un État ?

-Changer le système politique et administratif d'un État ne signifie pas nécessairement repartir de zéro ni rejeter tout ce qui existe.

-Une réforme durable commence par un diagnostic objectif : il faut identifier les réussites du système actuel, mais aussi ses limites et ses dysfonctionnements.

-L'objectif d'une réforme institutionnelle n'est donc pas de démanteler les institutions existantes, mais de les améliorer.

-Il s'agit de conserver les mécanismes qui fonctionnent, de corriger les faiblesses et d'adapter l'organisation de l'État aux réalités économiques, sociales et territoriales.

- En d'autres termes, un système politique n'est pas « mort » lorsqu'il rencontre des difficultés ; il doit simplement évoluer pour répondre aux nouveaux défis.

Le cas de Madagascar

-À Madagascar, plusieurs principes fondamentaux méritent d'être préservés.

-Le libre-échange, la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que l'unité et l'indivisibilité de la République constituent des acquis essentiels.

-Ces principes garantissent la cohésion nationale et doivent demeurer au cœur de toute réforme.

-En revanche, l'un des principaux problèmes du système actuel réside dans la forte concentration du pouvoir au niveau de l'État central, et plus particulièrement entre les mains du Président de la République.

-Cette centralisation ralentit la prise de décision, limite l'autonomie des collectivités territoriales et favorise les abus de pouvoir ou une influence excessive de l'entourage présidentiel sur la gestion des affaires publiques.

-Or, un pays aussi vaste et diversifié que Madagascar ne peut être administré efficacement depuis la seule capitale.

- Les besoins d'une région côtière diffèrent de ceux des Hautes Terres ou du Sud.

- Les décisions doivent donc être prises au plus près des réalités locales.

UNE REFORME FONDEE SUR LA REGIONALISATION

La réforme devrait s'appuyer sur un véritable partage des responsabilités entre l'État central et les régions.

L'objectif sera de rapprocher le pouvoir des citoyens, de rendre les responsables locaux plus redevables de leurs actions et de favoriser un développement adapté aux besoins de chaque territoire.

1. Élire les gouverneurs au suffrage universel

Les gouverneurs ou présidents de région seront élus directement par les citoyens de leur région, plutôt que nommés par le pouvoir central.

Une telle élection renforcera leur légitimité démocratique et leur responsabilité devant les électeurs.

Les citoyens pourront ainsi récompenser une bonne gestion ou sanctionner une mauvaise administration lors des élections suivantes.

2. Réorganiser l'administration régionale

Aujourd'hui, les directions régionales des différents ministères dépendent principalement des administrations centrales.

Une réforme pourra regrouper ces services au sein de cinq ou six ou sept grands ministères régionaux placés sous l'autorité du gouverneur élu.

Cette organisation permettra :

- une meilleure coordination des politiques publiques ;
- une réduction des lourdeurs administratives ;
- une prise de décision plus rapide ;
- une meilleure adaptation des politiques aux réalités locales.

Chaque région disposera ainsi d'une véritable administration capable de conduire ses propres projets de développement.

3. Donner une véritable autonomie financière

Aucune autonomie politique n'est réelle sans autonomie budgétaire.

Les régions devront pouvoir conserver une part importante des recettes fiscales générées sur leur territoire afin de financer directement :

- les infrastructures ;
- les établissements scolaires et sanitaires ;
- les routes locales ;
- les projets agricoles ;
- le développement économique ;
- la protection de l'environnement ;
- les activités culturelles.

Une caisse nationale de solidarité sera instaurée afin d'aider les régions les moins favorisées et de réduire les inégalités territoriales.

4. Clarifier les compétences entre l'État et les régions

L'efficacité institutionnelle repose sur une répartition claire des responsabilités.

L'État central conservera les missions régaliennes, notamment :

- la défense nationale ;
- la sécurité intérieure ;
- la justice ;
- la diplomatie ;
- la monnaie et les grandes orientations économiques ;
- les normes nationales essentielles.

Les régions exerceront, quant à elles, les compétences de proximité telles que :

- le développement économique local ;
- l'aménagement du territoire ;
- les transports régionaux ;
- certaines politiques éducatives et sanitaires ;
- l'agriculture ;
- le tourisme ;
- la gestion des ressources naturelles dans le respect des lois nationales.

Une telle répartition réduira les conflits de compétences et améliorera l'efficacité de l'action publique.

5. Renforcer les mécanismes de contrôle

La décentralisation ne doit pas conduire à une multiplication des abus au niveau local.

Chaque gouvernement régional sera soumis à des mécanismes rigoureux de contrôle :

- une Cour régionale des comptes indépendante ;
- des conseils régionaux disposant d'un véritable pouvoir de contrôle ;
- une obligation de publier les budgets et les dépenses ;
- des procédures de consultation citoyenne sur les grands projets.

La transparence constitue une condition indispensable à la réussite de toute réforme.

6. Encourager la participation des citoyens

Une réforme institutionnelle ne peut réussir sans l'adhésion de la population.

Les citoyens seront associés à la vie publique grâce à :

- des consultations locales ;
- des référendums régionaux sur certains projets majeurs ;
- des budgets participatifs ;
- un droit de pétition permettant de saisir les autorités régionales.

Plus les citoyens participent aux décisions, plus ils développent un sentiment de responsabilité envers les institutions.

QUEL MODELE D'ÉTAT ?

Une telle organisation correspond à ce que les juristes appellent un État régional ou un État unitaire régionalisé ou encore un État unitaire fortement décentralisé.

L'Etat régional est un Etat entre l'Etat unitaire et un Etat Fédéral.

Dans ce modèle, les régions disposent d'importantes compétences administratives, budgétaires et décisionnelles, tout en restant intégrées dans un État unique, souverain et indivisible.

Au fond, la dénomination importe moins que le contenu de la Constitution.

Ce qui compte réellement, c'est que celle-ci établisse une répartition claire, stable et équilibrée des pouvoirs entre l'État central et les collectivités régionales, afin que chaque niveau de gouvernement puisse exercer pleinement ses responsabilités.

Les conditions de réussite

Une réforme institutionnelle ne produit pas automatiquement de bons résultats.

Son succès dépend de plusieurs conditions :

- une Constitution claire et respectée ;
- des institutions indépendantes capables de contrôler l'action publique ;
- une administration compétente et bien formée ;
- une justice impartiale ;
- une lutte efficace contre la corruption ;
- une répartition équitable des ressources entre les territoires ;
- une participation active des citoyens.

Si la population constate que cette nouvelle organisation améliore concrètement les services publics, accélère le développement local et rapproche les centres de décision des citoyens, alors la réforme gagnera en légitimité et s'inscrira durablement dans les institutions.

En définitive, « **La meilleure réforme n'est pas celle qui change le plus de choses, mais celle qui rend l'État plus proche de ses citoyens, plus responsable, plus efficace et plus juste** ».

Comité de soutien de l'État régional à Madagascar

Comment changer un système d'organisation politique et administrative

Ce document est diffusé sur le site du Comité de soutien de l'État régional à Madagascar.

Dénomination actuelle : Comité de soutien de l'État régional à Madagascar.
Certaines mentions historiques présentes dans le document original peuvent conserver l'ancienne appellation.

Site officiel

<https://www.etat-regional.com/>

Identité visuelle du site : blanc et bleu ciel.